

Image not found or type unknown



Donation de grands parents jusqu'à 80 ans

Par **bernard 74100**, le **26/11/2009** à **17:45**

Bonjour, rn avec la nouvelle loi disposant que les grands parents jusqu'à 80 ans peuvent donner dans la limite de 31272 Eur aux petits enfants.rnCe don ampute t-il la part des enfants ou est il pris dans la quotité disponible?rnmoi j'ai 1 seul enfant et le don de son grand père ne pose pas problème,rnmais que ce passe t-il pour mon frère qui a 5 enfants.rnrnCes dons peuvent-ils provoquer des déséquilibres dans les successions?rnmerci de votre aimable réponse